



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DES ACTIONNAIRES DE LA BANQUE CANTONALE VAUDOISE

DU 25 avril 2013, à 16h00

à la Halle 7, Beaulieu, Lausanne

L'Assemblée générale est ouverte par M. Olivier Steimer, Président du Conseil d'administration, qui salue la présence de M. Philippe Martinet, Président du Grand Conseil, ainsi que de M. Pascal Broulis, Conseiller d'Etat. MM. Pierre-Yves Maillard, Président du Conseil d'Etat, et Philippe Leuba, Conseiller d'Etat en charge du dossier BCV, sont excusés ; il remercie de leur présence les nombreux autres hôtes de marque qui font l'honneur à la BCV d'assister à l'Assemblée.

Il passe ensuite aux opérations préliminaires de l'Assemblée. Après avoir indiqué que la BCV n'est pas soumise au Code des obligations et qu'elle est organisée par la Loi vaudoise du 20 juin 1995, le Président rappelle qu'une pré-convocation est parue en date du 22 février 2013 et constate que la convocation contenant l'ordre du jour et les mentions prévues par les Statuts a été régulièrement publiée dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC) du 4 avril 2013.

Il précise que la BCV a offert cette année encore à ses actionnaires la possibilité de se faire représenter par Me Jean-Luc Chenux, à Lausanne, en qualité de représentant indépendant. Il rappelle aussi que les votes se déroulent au moyen d'un système électronique de la société SIX SAG AG à Olten. Il explique aux actionnaires comment vérifier que leur télévoter fonctionne.

Il charge M. Christian Monnier, Secrétaire du Conseil d'administration, de tenir le procès-verbal.

M. O. Steimer prie les personnes suivantes de fonctionner comme scrutateurs et les remercie de se tenir à la disposition de l'Assemblée :

- Mme Andreane Jordan Meier, Secrétaire générale du Département de l'économie et du sport, qui préside le collège des scrutateurs ;
- M. Georges-Albert Despland, Directeur général de Renault Finance SA ;
- M. Nicolas Goetschmann, Secrétaire général de Kudelski SA ;
- M. Hans-Peter Rohner, Président du Conseil d'administration de PubliGroupe SA ;
- M. Pierre-Alain Urech, Directeur général de Romande Energie SA.

Ces personnes ne font pas partie des organes de la Banque.

Le Président indique que l'Organe de révision pour l'exercice 2012, la société PricewaterhouseCoopers SA, est présent, représenté par MM. Alex Astolfi, Associé, responsable du mandat et Beresford Caloia, Associé.

M. O. Steimer constate que l'Assemblée générale est donc dûment constituée et précise qu'elle est filmée et enregistrée pour les besoins des archives de la Banque et du procès-verbal.

Il rappelle la composition du Conseil d'administration et de la Direction générale, dont les membres sont présents à la tribune, à l'exception de Maître Luc Recordon, excusé.

Il n'a pas reçu de question écrite dans le délai fixé au 18 avril 2013.

M. O. Steimer explique encore en détail le fonctionnement de l'appareil de vote électronique, baptisé "télévoter". Il informe l'Assemblée que les votes resteront enregistrés sur un support électronique pendant six mois avant d'être effacés. Grâce à cet enregistrement, il sera possible de retrouver chaque vote si nécessaire.

Avant de passer au vote réel sur un point de l'ordre du jour, le Président propose de tester le système par un vote fictif, afin de s'assurer que tout fonctionne correctement.

Liste des présences

M. O. Steimer donne lecture de la liste des présences qui apparaît à l'écran, en signalant que cette liste sera tenue à jour tout au long de l'Assemblée, au cas où des actionnaires devaient entrer ou quitter la salle en cours de route. Le nombre d'actions représentées indiqué lors de chaque vote électronique sera alors adapté en conséquence.

Il indique que 792 actionnaires sont présents à 16h00, représentant 6 895 631 actions, soit les 80,12 % du capital-actions. L'Assemblée est donc habilitée à délibérer valablement sur tous les sujets à l'ordre du jour.

L'Assemblée procède au vote test.

Le Président passe à l'ordre du jour.

En préambule, il indique que M. P. Kiener et lui-même répondront aux questions portant sur les présentations prévues aux points 1 et 2 de l'ordre du jour juste après la présentation de M. P. Kiener et que les actionnaires pourront également s'exprimer sur des sujets généraux ne figurant pas à l'ordre du jour. A la fin de l'ordre du jour, sous "Divers", les actionnaires auront la possibilité d'intervenir à nouveau s'ils le souhaitent. Les actionnaires qui entendent intervenir pourront se rendre à la tribune qui leur est réservée au pied de la scène munis de leurs bulletins de vote et déclineront pour les besoins du procès-verbal leurs nom, prénom et adresse. Ils sont priés d'indiquer également le nombre d'actions qu'ils détiennent.

1. Allocution présidentielle

Le Président effectue son allocution, sous le titre : "La bonne stratégie", en abordant quatre thèmes. Il expose en quoi la réussite de la Banque s'inscrit dans la durée en rappelant son évolution depuis dix ans. Celle-ci est positive en termes de volumes d'affaires, de rentabilité, d'assise financière et de risque ; de plus, la gouvernance a été entièrement revue. Il souligne que les actionnaires en ont profité, en particulier au travers des distributions (dividendes, distributions extraordinaires, remboursement des bons de participations). Ensuite, il présente la mise en œuvre de la responsabilité d'entreprise au sein de la BCV, qui est au cœur de sa mission et de ses activités. Il

indique quelques exemples d'actions dans chacun des trois piliers. Puis, il effectue un point de situation sur les évolutions de l'environnement réglementaire en cours. Il termine en détaillant les propositions de distributions (dividende et autre distribution) du Conseil d'administration à l'Assemblée.

2. Rapport de la Direction générale

M. O. Steimer passe la parole à M. P. Kiener, Président de la Direction générale, qui présente son rapport pour l'exercice en revue sous le titre : « 2012 : défis relevés ». Après avoir commenté les résultats et quelques faits importants de 2012, il présente la BCV comme banque des entreprises du canton. Puis, il donne l'appréciation de la BCV sur l'environnement économique et immobilier, ainsi que les perspectives pour le canton de Vaud en 2013.. Il termine par les résultats de la Banque au 1^{er} trimestre 2013, rendus publics le matin même.

Cela étant, le Président ouvre la discussion sur les présentations présidentielles, mais personne ne demande la parole.

Il clôt donc la discussion.

3. Approbation du rapport de gestion et des comptes de l'exercice 2012, y compris les comptes consolidés du Groupe

Le Président indique que la Banque est très satisfaite de pouvoir présenter un exercice 2012 qui enregistre de très bons résultats, avec un bénéfice net en hausse de trois pourcents et une politique de distribution reconduite.

Il rappelle que le rapport annuel de gestion 2012 a été mis à la disposition des actionnaires dans le délai de vingt jours avant l'Assemblée ; il est aussi consultable sur le site Internet de la BCV et des exemplaires étaient disponibles à l'entrée. Ce rapport rend compte en particulier de l'accomplissement des missions de la Banque et contient toutes les informations sur la transparence des rémunérations en application de l'article 20a LBCV en vigueur depuis le 1^{er} avril 2007. Il ajoute que, depuis quelques jours, l'ensemble des documents à l'attention des investisseurs est disponible via une application sur tablette numérique.

A ce stade, M. O. Steimer rappelle les caractéristiques essentielles de la politique de rémunération. Il montre en quoi le système de rémunération est progressiste et orienté à long terme, les rémunérations étant raisonnables. Il termine par quelques réflexions préalables sur la mise en œuvre de l'Initiative Minder et une explication sur la redistribution équitable de la valeur générée par la Banque. Sur cents francs de résultat, vingt francs vont à l'Etat sous forme d'impôts, septante francs vont aux actionnaires et dix francs vont aux collaborateurs sous forme de rémunération variable, dont un franc aux organes dirigeants.

Le rapport annuel contient également les rapports de l'Organe de révision sur les comptes annuels à la page 157 et celui sur les comptes consolidés à la page 146.

M. O. Steimer passe ensuite la parole à M. A. Astolfi, de PricewaterhouseCoopers SA, pour qu'il fasse part à l'Assemblée générale des conclusions des rapports de l'Organe de révision.

M. A. Astolfi présente une synthèse des éléments importants de ses rapports, le texte complet étant reproduit dans le rapport annuel 2012. Au niveau de la Maison mère, PricewaterhouseCoopers SA conclut que, selon son appréciation, les comptes

annuels au 31 décembre 2012 sont conformes à la loi suisse et aux Statuts. Il atteste de plus qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration. Il atteste aussi que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux Statuts et recommande d'approuver les comptes annuels qui sont soumis à l'Assemblée. En outre, en sa qualité de réviseur des comptes consolidés, PricewaterhouseCoopers SA conclut que, selon son appréciation, les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2012 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les directives régissant l'établissement des comptes applicables aux banques et sont conformes à la loi suisse. Il confirme de plus qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration. PricewaterhouseCoopers SA recommande à l'Assemblée d'approuver les comptes annuels de la Maison mère et du Groupe 2012 qui lui sont soumis par le Conseil d'administration.

Le Président ouvre la discussion sur le point no 3 de l'ordre du jour.

Personne ne demandant la parole, le Président clôt la discussion, donne lecture de la résolution proposée par la Conseil d'administration et il est passé au vote électronique sur ce point de l'ordre du jour.

Résolution sur le point no 3 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 99,92 % (6 891 647 oui ; 3 146 abstentions ; 2 328 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion, du compte Pertes et profits de l'exercice 2012, du bilan au 31 décembre 2012, de l'Annexe aux comptes, des comptes consolidés du Groupe BCV, des rapports établis par l'Organe de révision sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés, les approuve, tels qu'ils lui sont présentés. »

4. Décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale

Le Président indique que le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de donner décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale pour leur activité pendant l'exercice écoulé. Il attire l'attention sur le fait que les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale ne sont pas autorisés à prendre part à ce vote. Dès lors, leurs actions n'y seront pas représentées.

Le Président ouvre la discussion sur le point no 4 de l'ordre du jour. Personne ne demandant la parole, il clôt le débat, donne lecture de la proposition du Conseil d'administration et il est procédé au vote électronique.

Résolution sur le point no 4 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 99,83 % (6 865 444 oui ; 5 954 abstentions ; 5 740 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale donne décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale pour leur activité pendant l'exercice écoulé. »

5. Répartition du bénéfice et autre distribution

Dans le cadre de la reconduction de sa stratégie de distribution annoncée en 2008, le Conseil d'administration propose, premièrement, un dividende ordinaire de CHF 22 par action et l'attribution d'un montant de CHF 130 887 735,62 aux Autres réserves et, deuxièmement, le versement d'un montant de CHF 10 par action par prélèvement sur le compte d'apports de capital de la Réserve légale générale. Il propose de discuter ces deux propositions ensemble, puis de procéder à un vote séparé sur les deux propositions.

Le Président ouvre la discussion sur le point no 5 de l'ordre du jour.

Personne ne demandant la parole, il clôt la discussion, donne lecture de la résolution proposée par le Conseil d'administration au point 5.1 de l'ordre du jour et il est passé au vote électronique.

Résolution sur le point no 5.1 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 99,91 % (6 890 133 oui ; 4 305 abstentions ; 2 383 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale accepte la proposition du Conseil d'administration faite au point 5.1 de l'ordre du jour, à savoir de répartir le bénéfice ressortant du bilan de CHF 320 223 915,62 en versant un dividende ordinaire de CHF 22 par action, soit CHF 189 336 180, et d'attribuer le solde disponible, soit CHF 130 887 735,62 aux Autres réserves. »

Il signale que le versement du dividende aura lieu, sous déduction de l'impôt anticipé, le vendredi 3 mai 2013.

Le Président donne lecture de la résolution proposée par le Conseil d'administration au point 5.2 de l'ordre du jour et il est passé au vote électronique.

Résolution sur le point no 5.2 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 99,90 % (6 890 223 oui ; 2 849 abstentions ; 4 094 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale accepte la proposition du Conseil d'administration faite au point 5.2 de l'ordre du jour, soit le versement d'un montant de CHF 10 par action par prélèvement sur la réserve issue d'apports de capital, ce qui représente un total de CHF 86 061 900.»

Il signale que le versement de ce montant aura lieu, sans déduction de l'impôt anticipé, le vendredi 3 mai 2013.

6. Nomination de l'Organe de révision

Le Président rappelle en préambule que PricewaterhouseCoopers SA a été désigné par le Conseil d'administration comme société d'audit au sens de la LFINMA pour l'exercice 2013, le responsable du mandat étant M. A. Astolfi. Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale des actionnaires de désigner également la société PricewaterhouseCoopers SA en qualité d'Organe de révision au sens du Code des obligations pour 2013.

M. O. Steimer ouvre la discussion concernant le point no 6 de l'ordre du jour. Personne ne demandant la parole, il clôt la discussion, donne lecture de la proposition du Conseil d'administration et il est passé au vote électronique.

Résolution sur le point no 6 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 99,70 % (6 876 730 oui ; 7 954 abstentions ; 12 483 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale accorde à la société PricewaterhouseCoopers SA le mandat d'Organe de révision pour l'exercice 2013. »

Au nom de PricewaterhouseCoopers SA, M. A. Astolfi déclare accepter le mandat en remerciant l'Assemblée pour sa confiance.

7. Divers

Le Président indique que la prochaine Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la BCV se tiendra le jeudi 1^{er} mai 2014.

Il précise ensuite qu'il n'a reçu aucune proposition individuelle écrite, devant être suivie d'un vote, dans le délai de 45 jours avant la présente Assemblée, délai prévu à l'article 16 alinéa 5 des Statuts, et rappelé cette année dans une annonce parue dans la FOSC du 22 février 2013.

Il ouvre ensuite la discussion sur les points ne figurant pas à l'ordre du jour et invite les actionnaires qui le souhaitent à poser leurs questions ou à faire part de leurs remarques.

M. D. F., à La Conversion, s'inquiète de ce qui pourrait se passer si la BCV connaissait une situation comme celle des banques de Chypre. M. O. Steimer lui répond que le canton de Vaud et la Banque ne sont pas du tout dans la même situation économique que Chypre. Il souligne en outre que le canton de Vaud, même en l'absence de garantie formelle, a déjà démontré dans le passé qu'il ne laissait pas tomber la BCV en cas de difficulté. Enfin, il rappelle le système suisse de garantie des épargnants qui prévoit le versement d'un montant maximum de cent mille francs par épargnant en cas de faillite d'une banque.

M. C. M., à Lausanne, félicite l'ensemble des collaborateurs pour leur contribution aux bons résultats de la Banque et demande à l'Assemblée de les applaudir.

M. O. Steimer termine par quelques mots de conclusion et en remerciant tous les partenaires de la Banques (actionnaire majoritaire, actionnaires minoritaires, clients, organes dirigeants et collaborateurs), qui ont rendu possible la mise en œuvre de la stratégie et le succès de la BCV.

Arrivé au terme de l'ordre du jour, le Président clôt l'Assemblée à 17h30.

Le Président

Le Secrétaire